

# CONCOURS DE PROSE ET DE POESIE

**Organisé par l'atelier OSER ECRIRE**

Club de retraités de la MGEN Loire

67 rue Jean Parot

42100 Saint-Etienne

**Article premier :** l'atelier OSER ECRIRE, qui œuvre depuis 6 ans au développement de la passion d'écrire et à l'émergence d'aptitudes ignorées ou mises en sommeil par les contraintes de la vie professionnelle, organise un concours d'écriture. Il sera ouvert du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016 et comprendra deux sections :

- A. Poésie
- B. Prose (nouvelle, récit, lettre etc.)

**Article 2 :** Le concours sera ouvert à tous les retraités adhérents à la MGEN section Loire.

Aucun thème n'est imposé.

La participation est libre et gratuite.

Les jurés et secrétaire ne pourront en aucun cas participer au concours.

**Article 3 :** Chaque auteur enverra un seul texte, paginé et dactylographié, non agrafé et non signé, comportant obligatoirement un titre, d'une longueur de 1 à 5 pages maximum (caractère 12, double interligne). Sur une feuille à part seront indiqués les nom, adresse, mail et numéro de téléphone de l'auteur. Dès réception un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué. Les manuscrits non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs mais détruits.

**Article 4 :** Le texte envoyé ne devra jamais avoir été publié, quel que soit le support (recueil, revue, journal, autoédition, Internet...).

**Article 5 :** Les manuscrits seront envoyés avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

MGEN- Club des retraités

Concours OSER ECRIRE

67 rue Jean Parot

42100 Saint-Etienne

Aucun avis de réception ne sera envoyé.

Possibilité d'envoi par mail : les textes devront être expédiés à [club.mgenst@orange.fr](mailto:club.mgenst@orange.fr), avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en un seul mail ayant pour objet : « concours OSER ECRIRE » et comprenant en pièces jointes deux fichiers : le texte anonyme et la fiche des coordonnées de l'auteur.

**Article 6 :** Le prix consiste en la publication du texte sur le site du Club des retraités de la MGEN Loire. Le jury se réserve le droit d'attribuer une ou plusieurs mentions particulières aux textes qui seront distingués. Ceux-ci seront également publiés sur le site. Le jury peut ne pas attribuer de prix si la qualité ou la quantité venaient à manquer.

**Article 7 :** Le jury, présidé par Irène Duboeuf, sera composé des membres de l'atelier OSER ECRIRE.

**Article 8 :** Les gagnants seront informés par mail ou téléphone. Tous les participants seront invités à la lecture du (des) texte(s) primé(s) qui aura lieu le vendredi 7 avril à la section MGEN de la Loire 67 rue Jean Parot à Saint-Etienne.

**Article 9 :** La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent.

**Informations : irene.duboeuf14@gmail.com ou 06 11 80 62 42.**

**Oser écrire- Club des retraités de la MGEN Loire, 67 rue Jean Parot- 42100 Saint-Etienne**